



SE-UNSA 86  
52 rue Jean-Jaurès  
BP 1028  
86060 POITIERS CEDEX 9

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Inspection académique de la Vienne  
22 rue Guillaume VII le Troubadour  
BP 625  
86022 Poitiers Cedex

*Copie à Madame la Rectrice*

A Poitiers, le mercredi 31 août 2011

**Objet : action de blocage administratif pour défendre l'aide administrative**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de vous informer, que le SE-Unsa vient d'engager au plan national un plan d'actions sur le dossier de la direction et du fonctionnement d'école, pour exiger un secrétariat administratif pérenne.

Dans un premier temps, le SE-Unsa donne pour consigne le blocage, en septembre, des remontées administratives.

**Le conseil national du SE-Unsa a décidé cette action suite à la rupture de l'engagement ministériel sur l'assistance administrative, mise en œuvre en 2006 en application du protocole d'accord sur la direction d'école.**

Cette assistance administrative plébiscitée sur le terrain, a apporté une aide précieuse au fonctionnement de l'école primaire.

Alors qu'elle nécessite désormais une traduction en emplois stables, elle est mise brutalement en extinction, renvoyant une majorité de salariés EVS au chômage.

Vous comprendrez que la découverte de la consigne ministérielle, précisée dans une note confidentielle du 4 juillet, de ne procéder à aucun recrutement ni renouvellement d'EVS-aide administrative ouvre un conflit qui n'est pas de notre fait.

**Cette décision unilatérale met à mal le fonctionnement des écoles et va impacter les personnels, les élèves et leur famille.**

C'est la négation de tout ce qui doit être conduit à cette rentrée pour assurer le bon fonctionnement des écoles :

- accueil et organisation administrative de l'école pour la nouvelle année scolaire (fiches de renseignements, fiches d'urgence, assurances scolaires...)
- collaboration avec les municipalités,
- réunion des différentes équipes de suivi des élèves,
- coordination des actions pédagogiques et mise en œuvre de projets,
- planification de l'utilisation des équipements...

**Les équipes des écoles vont devoir faire face sans aide. Alors que l'année ne fait que débuter, c'est l'exaspération et la colère qui montent !**

**Pour le SE-Unsa, des réponses immédiates doivent être apportées. Dans l'attente de celles-ci, il engage les directeurs et les équipes des écoles dans cette première étape d'actions syndicales de blocage des remontées administratives en septembre.**

Restant à votre disposition pour tout échange sur ce dossier, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent CARDONA, Secrétaire départemental.